

La qualité de vie

dans le quartier Saint-Roch repose sur les éléments suivants (suite):

- toute action de développement doit prendre en considération le caractère particulier du quartier, de ses rues et de ses espaces existants et être planifiée en concertation avec la population;
- la prise de conscience et le respect des normes et règlements relatifs à la tranquillité et au bon voisinage doivent assurer la qualité de vie dans le quartier;
- on doit développer une culture favorisant l'émergence de projets communautaires tels que la présence et le développement d'espaces verts, la plantation et l'entretien de fleurs et d'arbres qui sont vitaux pour la qualité de vie dans le quartier;
- la sécurité doit concerner tous les individus, à divers titres;
- la propreté des rues et des espaces publics du quartier doit concerner toute la population;
- le transport en commun ainsi que la circulation piétonne, cycliste et celle de personnes à mobilité restreinte doivent être favorisés par rapport à la circulation automobile;
- l'animation artistique, culturelle et festive doit être maintenue, encouragée et renforcée en concertation avec la population, notamment les artistes résidants du quartier.

Le Conseil de quartier de Saint-Roch invite donc la population, individuellement ou en groupe, à investir dans sa qualité de vie en y participant à titre d'acteur ou d'observateur. Il l'invite également à lui faire part de toutes ses préoccupations relatives à la vie quotidienne du quartier. Il l'assure qu'il donnera suite à ses préoccupations et les traitera en conséquence, soit en les faisant cheminer vers les autorités compétentes, soit en les inscrivant à son plan d'action, s'il y a lieu.

Le Conseil de quartier entend prendre des moyens pour animer la Charte et appuyer les citoyens dans l'utilisation qu'ils en feront. Par exemple, il la fera mieux connaître en explicitant davantage son contenu par des collaborations régulières auprès des médias locaux, etc.

Dans son renouveau, le quartier Saint-Roch change de visage avec, par exemple, des espaces verts agrandis, des rues achalandées, des commerces nouveaux, des établissements de prestige, des lieux de culture variés et dynamiques; avec, au milieu de ces changements d'ordre physique, une population qui est établie depuis un bon moment déjà, et à laquelle s'ajoutent et s'intègrent de nouveaux venus.

C'est ce monde qui fait le quartier, qui vit les changements et qui s'efforce le plus positivement possible d'équilibrer et de marier l'ancien et le nouveau.

C'est pour ce monde qu'a été rédigée la Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch.

Les informations contenues dans ce document sont celles qui étaient valides au moment de son impression. Comme il est évolutif, assurez-vous de consulter la version à jour de ce document sur le site Internet de la Ville de Québec, soit le www.ville.quebec.qc.ca. Ce site est gracieusement mis à la disposition du conseil de quartier. *Le contenu de ce document est uniquement informatif.*

Vous pouvez également envoyer vos commentaires par courriel au Conseil de quartier, à l'adresse suivante : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca

Réalisé par Le Conseil de quartier de Saint-Roch



CONSEIL
DE QUARTIER

SAINT-ROCH



CHARTRE

Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch

Cette Charte est un instrument de réflexion et de travail que le Conseil de quartier a produit à partir d'observations faites dans le quartier Saint-Roch depuis quelques années. (voir l'encadré pour savoir comment se servir de la Charte)



La qualité de vie

une préoccupation constante du Conseil de quartier de Saint-Roch depuis son entrée en fonction.

Ainsi, le Conseil a décidé d'innover et de présenter à la population de Saint-Roch, soit ses résidants et ses travailleurs, la *Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch*. Ce document, qui pourra être renforcé par la contribution des personnes intéressées, est un outil concret, souple et animé qui vise une qualité de vie en prenant en compte tous les aspects de la vie quotidienne d'un quartier urbain central au caractère particulier. Il touche à des grands thèmes tels que la mixité de la population, la diversité des fonctions, l'environnement, la sécurité, le zonage, l'animation urbaine et le transport.

Le Conseil de quartier de Saint-Roch a basé la *Charte de la qualité de vie dans le quartier Saint-Roch* sur le respect des valeurs fondamentales d'une citoyenneté responsable qui s'appuie sur les droits et les devoirs de tous. Il prend en considération les principes des chartes des droits et libertés en vigueur au Québec.

Saint-Roch

est un quartier unique dans la ville de Québec parce qu'il est :

- un quartier urbain central au cœur de la vie économique, sociale, artistique et culturelle de la ville de Québec;
- un quartier où la population se caractérise par sa mixité;
- un quartier qui témoigne quotidiennement de sa tradition d'accueil et d'ouverture aux différences, notamment envers les plus défavorisés;
- un quartier où l'on retrouve une grande diversité d'activités économiques, institutionnelles, communautaires, sociales et culturelles;
- un quartier qui se démarque par les nombreuses activités artistiques, culturelles et festives qui y sont organisées;
- un quartier sécuritaire;
- un quartier situé au carrefour des grands axes de circulation routière de la ville.



Comment se servir de la Charte

À partir d'observations, le Conseil de quartier de Saint-Roch a rédigé des énoncés d'affirmation (ce qu'est le quartier) ou de souhaits (ce que devrait être le quartier).

La qualité de vie

dans le quartier Saint-Roch repose sur les éléments suivants :

- la mixité de la population doit être un atout pour le quartier;
- l'établissement de familles et d'enfants doit faire partie de la qualité de vie du quartier: leur accueil en termes d'habitation, d'éducation, de santé et de loisirs doit être favorisé;
- le maintien de services de proximité de qualité en matière de santé, d'éducation et de loisirs doit constituer la base même du bien-être de la population;
- l'offre en matière d'habitation doit correspondre aux besoins de chaque groupe de population;
- la diversité de l'offre commerciale doit être recherchée tout comme doit être assuré le maintien d'une masse critique de commerces de proximité, notamment de commerces d'alimentation, pour répondre aux besoins de la population;
- l'opération d'établissements d'affaires et de services doit se faire dans le respect de la population; de même, la population doit tenir compte du mode de fonctionnement particulier de ces établissements;

Il invite maintenant toute personne intéressée à la qualité de vie du quartier à prendre connaissance de ces énoncés, à s'interroger sur le sujet, à s'en servir pour évaluer le quartier et pour déterminer si la réalité qu'il constate est en accord avec ce qu'en dit le Conseil.